



Orientation d'Aménagement Pôle d'Oncologie

La création du pôle d'oncologie du Pays Basque est localisée le long de l'avenue du 14 avril 1814 à Bayonne, à proximité du Lycée Benat Etxepare et en face des logements des hauts de Sainte-Croix. Le pôle d'oncologie regroupe actuellement le centre d'oncologie et de radiothérapie et un projet de centre médical. Le pôle d'oncologie recouvre une surface totale de 1,41 ha et présente un caractère à la fois naturel et artificialisé en raison de l'évolution du quartier depuis l'après-guerre, la partie sud du site ayant présenté du bâti jusqu'en 2010.

L'objectif de cette orientation d'aménagement est d'organiser l'aménagement du pôle dans le respect des caractéristiques urbaines, environnementales et paysagères du quartier



1 : Les objectifs

Conforter les fonctions urbaines des Hauts de Sainte-Croix et de nouvelles formes bâties

- Accueillir des équipements structurant alliant performance énergétique et insertion paysagère dans le site.
- Organiser l'aménagement autour d'une double façade avec le côté « ville » au Sud pour faciliter l'accès à l'équipement et le côté « nature » au Nord qui représentera une zone calme et piétonne.
- Aménager une accessibilité automobile et en transports en commun sécurisée pour le pôle d'oncologie, sécuriser les traversées piétonnes le long de la voirie structurante.

Tenir compte de la sensibilité écologique des espaces en frange Nord et préserver le cadre environnemental et paysager

- Veiller à assurer une implantation des bâtiments qui préservent les boisements attenants au nord du site.
- Créer un espace d'agrément pour le personnel et les patients en s'appuyant ce cadre naturel préservé sur la partie nord du site.
- Limiter la hauteur des constructions de manière à préserver la ligne végétale constituée par les boisements présents à l'arrière du site.
- Limiter les surfaces imperméabilisées et les besoins de rétention d'eau pluviale.

2 : Les conditions d'aménagements

Prendre en compte la sensibilité des milieux et des espèces naturelles présentes :

- Préserver les masses boisées au nord du périmètre afin d'assurer un espace de transition avec le milieu forestier humide à fort intérêt écologique présent plus au nord,
- Préserver les arbres les plus remarquables et les intégrer dans les aménagements paysagers de franges,
- Limiter les contacts directs des constructions avec les boisements présents et intégrer un recul de l'urbanisation permettant de constituer une bande tampon non bâtie et végétalisée le long de l'avenue du 14 avril 1814,
- Favoriser la « renaturation » de la partie nord en y limitant la progression des espèces horticoles au profit d'une densification de boisements mixtes d'espèces locales.

Développer l'urbanisation principalement sur l'emprise des terrains déjà artificialisés en partie sud du terrain :

- Proposer une forme bâtie compacte et inscrire le bâtiment dans des espaces extérieurs végétalisés et paysagers,
- Limiter l'imperméabilisation du terrain pour lutter contre l'augmentation du ruissellement des eaux pluviales et limiter les surchauffes estivales sur des surfaces minérales.

Organiser le bâti en tenant compte des vues et de l'ensoleillement :

- Orienter, étager et agencer les constructions de façon à favoriser des conditions de co-visibilité avec l'extérieur et à ne pas masquer la ligne végétale constituée par les boisements au nord,
- Créer des ouvertures visuelles des bâtiments de manière différenciée vers les boisements (au Nord) et vers la rue et l'espace public (au Sud),
- Proposer des principes d'architecture bioclimatique pour assurer au personnel et aux patients un meilleur confort thermique été comme hiver, en combinant architecture et aménagements paysagers.

Orientation d'Aménagement Pôle d'Oncologie

Pour l'accès au site, la gestion des flux motorisés, **la prise en compte des mobilités douces et l'organisation du stationnement**, il conviendra de :

- Limiter et mutualiser le nombre d'accès véhicules au pôle d'oncologie depuis l'Avenue du 14 avril 1814, à l'est et à l'ouest du terrain,
- Prévoir les différents accès aux bâtiments par des aménagements destinés aux véhicules motorisés mais également par des cheminements doux (piétons et cyclables) offrant des dessertes en bouclage.
- Répondre au besoin en stationnement des véhicules motorisés tout en prenant en compte les enjeux paysagers (parkings végétalisés) et environnementaux (limitation de l'imperméabilisation des sols et gestion des eaux pluviales).

3 : Le schéma d'aménagement

